



Arrêté fédéral relatif au financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du ...²,
arrête:*

Art. 1

Un crédit d'engagement de 36,5 millions de francs est approuvé pour le financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2021 ...